

Réponses aux questions supplémentaires de la commission soumises à Tennis Canada le 27 juin 2003.

Questions :

a) La justification du nombre de places dans le court no,1, soit 7 000 places. Quelles sont les analyses statistiques et financières qui ont été utilisées pour fixer ce niveau maximal à atteindre éventuellement et comment se répartit l'augmentation de places dans le temps ? Pouvez-vous nous déposer les documents qui ont permis à Tennis Canada d'établir sa planification? (Normes d'aménagement des Masters, normes et demandes de l'Association de tennis professionnel (ATP), études de marché, documents de planification stratégique, etc.)?

b) Pouvez-vous également nous présenter la justification, les analyses et les méthodes de calcul qui ont été utilisées pour fixer le niveau total de 26 000 sièges et nous déposer les documents qui pourraient nous aider à comprendre l'analyse et la planification de Tennis Canada à ce sujet?

c) Pouvez-vous nous fournir vos prévisions d'achalandage pour les cinq (5) prochaines années?

Par ailleurs, lors de l'audience du 19 juin 2003, deux interventions demandent un suivi de la part de Tennis Canada :

1. Un citoyen, monsieur André Deschamps, a demandé, et nous citons : "*Vu que du Maurier n'est plus le commanditaire de Tennis Canada, comment se fait-il, quand on va au parc, le nom est encore là, le stade du Maurier. Est-ce qu'il y a eu une entente ou quelque chose ou un contrat? (...) Pourquoi le nom est toujours là? Est-ce qu'il doit être enlevé quand il va y en avoir un autre? Ou si c'est des ententes signées préalablement.*" (Retranscription de la soirée du 19 juin, lignes 6128 à 6131).

2. Une citoyenne, madame Rose-Marie Goulet, a demandé un dépôt de document et nous citons : "*(...), hier, j'ai posé une question à savoir qu'est-ce qui définit le besoin de 12 tennis extérieurs. J'ai fouillé, je vous avais dit, sur le site de la Fédération internationale de tennis à Londres. On m'avait répondu qu'il n'y avait pas de règlement à ce point de vue là. Monsieur Lapierre m'a répondu qu'il y avait à l'Association de tennis professionnel un règlement à ce point de vue là. Je n'ai pas eu de confirmation. Alors, je demanderais à ce que monsieur Lapierre dépose le document qui déclare qu'officiellement, on a besoin, pour avoir la tenue de tennis internationaux, de 12 tennis extérieurs incluant les courts numéro 1 et etc.*". M. Lapierre a répondu qu'il déposerait ces documents. (Retranscription de la soirée du 19 juin, lignes 1834 à 1856).

Marie-Claire Dumas
Directrice de la recherche et des communications
Office de consultation publique de Montréal

PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU
CENTRE DE TENNIS DU PARC JARRY

**1. ANALYSE DU BESOIN D'UN COURT SECONDAIRE
D'UN MAXIMUM DE 7 000 SIÈGES**

Le projet de réaménagement du Centre de tennis du parc Jarry comprend la construction d'un nouveau Court 1 de 5 000 sièges qui pourra être amené à 7 000 sièges. Voici les principales données qui ont poussé Tennis Canada à prendre cette décision.

1.1 PERSPECTIVES D'AVENIR DES INTERNATIONAUX DE TENNIS DU CANADA

Les Internationaux de tennis du Canada, que ce soit le Masters de tennis du Canada (les hommes) ou la Coupe Rogers AT&T (les dames), sont en excellentes santé. Cette année encore, et cela malgré l'absence d'un commanditaire majeur, le tournoi générera d'intéressants profits qui, faut-il le répéter, seront entièrement réinjectés dans le développement de notre sport.

Les Internationaux de tennis du Canada existent depuis 1881. Il s'agit du troisième plus ancien tournoi du monde après Wimbledon et le US Open. Les Internationaux sont la propriété de Tennis Canada, l'organisme de régie du tennis au Canada, membre de la Fédération internationale de tennis. Le statut des Internationaux de tennis du Canada s'est toujours maintenu au fil des ans, mais n'aura jamais été aussi élevé que présentement. Ils font partie du prestigieux Circuit Masters de l'ATP et de son pendant féminin au WTA Tour, le Tier 1. Ces deux séries de pointe du tennis professionnel comptent neuf étapes chacune. Ce sont les plus importantes compétitions de tennis du monde après les quatre tournois du Grand Chelem.

Le tournoi canadien jouit d'une bonne réputation auprès des joueurs comme auprès des dirigeants des circuits. Le tournoi de Montréal a d'ailleurs remporté de nombreux prix décernés par les associations professionnelles au fil des ans, notamment celui de tournoi par excellence du WTA Tour en 1998 et 2000. D'ailleurs, pour illustrer cette bonne relation, l'ATP et le WTA Tour s'appêtent tout deux à nous garantir le statut des Internationaux pour les dix années à venir. Il s'agit là d'un geste posé à notre demande dans le but de venir

mousser la recherche de commandite et de consolider le développement respectif des installations de Montréal et de Toronto.

1.2 LE COURT NO 1 : FAIBLESSE NO 1 DES INSTALLATIONS ACTUELLES

Le Court 1 actuel ne répond tout simplement pas aux standards internationaux pour un tournoi de la catégorie des Internationaux de tennis du Canada. Bien qu'il n'existe pas de normes précises établies par les circuits professionnels, chaque tournoi tient à offrir un deuxième de court de qualité pour sa clientèle, duquel on peut également retransmettre des matchs à la télévision. Le tableau ci-dessous montre la situation actuelle ailleurs dans le monde dans des tournois comparables qui exploitent un ou deux autres courts :

<u>Tournois</u>	<u>Central</u>	<u>2^e court</u>	<u>3^e court</u>	<u>Total</u>
Les Internationaux des Etats-Unis	23 600	10 000	5 000	38 600
Les Internationaux d'Australie	15 000	10 000	6 000	31 000
Les Internationaux de France	15 200	10 068	3 518	28 786
Wimbledon	13 812	11 429	1 541	26 782
Le Masters d'Indian Wells	16 100	5 500	3 000	24 600
Le Masters de Miami	14 000	5 614	2 200	21 814
Le Masters de Paris (intérieur)	15 000	3 000	1 000	19 000
Le Masters de Cincinnati	10 500	5 000	2 000	17 500
Le Masters de Hambourg	13 200	2 500	1 000	16 700
Le Masters de Rome	9 485	3 500	2 000	14 985
Le Masters du Canada à Montréal	11 200	3 000	500	14 700
Le Masters de Madrid (intérieur)	12 000	1 500	500	14 000
Le Masters de Monte-Carlo	7 200	2 500	1 000	10 700

Sans être en queue de peloton, on peut considérer qu'il y a matière à amélioration à Montréal. Surtout que, dans le cas de Montréal, notre second court d'importance est désuet, entouré qu'il est de gradins temporaires comptant 3 000 places dont la grande majorité sont des bancs et non des sièges. Vu la qualité des matchs qui s'y déroulent, le Court 1 est très achalandé, selon un récent sondage environ 65% des spectateurs disent s'y rendre au cours d'une séance.

1.3 L'ÉVOLUTION DE LA DEMANDE

La popularité des Internationaux de tennis du Canada à Montréal suit une courbe ascendante depuis 1980, date depuis laquelle les éditions masculine et féminine s'y tiennent en alternance avec Toronto. Voici la progression de l'assistance au cours de ces années :

<u>Année</u>	<u>Assistance</u>	<u>Année</u>	<u>Assistance</u>
1980 :	8 000	1992 :	77 376
1981 :	72 000	1993 :	100 228
1982 :	33 005	1994 :	83 763
1983 :	101 266	1995 :	119 927
1984 :	56 675	1996 :	114 432
1985 :	98 000	1997 :	123 689
1986 :	60 606	1998 :	144 062
1987 :	118 095	1999 :	151 722
1988 :	70 519	2000 :	157 236
1989 :	111 011	2001 :	165 611
1990 :	76 342	2002 :	163 941
1991 :	113 773		

Comme on peut le voir, la création du Centre de tennis du parc Jarry en 1996 a également créer la parité entre l'édition féminine (années paires) et l'édition masculine du tournoi (années impaires). Les gens ne font plus la différence et c'est l'événement comme tel qui est devenu un incontournable dans le paysage estival de la Métropole.

1.4 À GUICHET FERMÉ

Le Court central compte 11 200 sièges. Depuis quelques années déjà, le niveau 100 du Court central – ce que l'on appelle les loges – est complet. Les sièges du niveau 200 disponibles en forfait semaine sont également complets. Au cours des deux dernières années, la plupart des 15 séances du tournoi se sont déroulées à guichet fermé, l'occupation totale pour la semaine se situant autour de 98%.

1.5 LES LISTES D'ATTENTE

Mais l'analyse de la demande s'appuie sur des chiffres encore plus tangibles : nos listes d'attente. Il y a plus de 450 personnes ou entreprises en attente que des billets de loges se libèrent au niveau 100 (ce qui n'arrive que très rarement), et plus de 800 personnes en

attente d'un forfait semaine au niveau 200. Si l'on considère que ces gens sont d'éventuels clients pour faire l'achat de 2 ou 4 billets dans un nouvel amphithéâtre, c'est là un potentiel de près de 4 000 sièges.

1.6 UNE PLUS GRANDE ACCESSIBILITÉ

En construisant un court secondaire de 5 000 places permanentes, Tennis Canada se soucie tout autant de l'accessibilité aux Internationaux que de générer plus de revenus pour le développement de notre sport. En ce sens, nous voulons que les prix soient des plus abordables en comparaison de ce que l'on peut retrouver sur le Court central actuellement.

Par exemple, un billet pour la semaine dans les 20 premières rangées du Court central varie de 685 \$ à 2 200 \$. Sur le nouveau Court 1, les prix des dix premières rangées varieront de 150 \$ à 300 \$. Les prix journaliers quant à eux seront à 10\$, 20\$, 30\$ et 40\$; il est à noter que le Court 1 n'offrira pas deux séances par jour, ces prix unitaires sont donc pour la journée complète. Il faut aussi noter que le Court 1 présentera des matchs pendant sept jours, il ne s'y tiendra pas de matchs les deux derniers jours du tournoi.

À ces prix, nous voulons rejoindre une clientèle beaucoup plus large que celle des détenteurs de loges ou de forfaits semaine du Court central. Cela semble d'ailleurs déjà se confirmer. Sans publicité aucune et sans effort de vente, près d'une centaine de personnes ont déjà tenu à réserver des places aux premières loges : seulement 30 % d'entre elles possèdent déjà des sièges pour la semaine sur le Central et souhaitent ainsi faire l'acquisition de sièges additionnels.

1.7 PRÉVISION DE L'ACHALANDAGE DU COURT 1

Il faut rappeler que les détenteurs de billets au Court central ont présentement accès à des sièges (ou plutôt des bancs) non réservés au Court 1. Nous voulons leur maintenir ce privilège. Dans le nouvel amphithéâtre de 5 000 places donc, 2 500 places, soit la partie creusée, seront mises en vente. Mais les autres sièges continueront d'être accessibles aux détenteurs de billets du Central.

Malgré les chiffres prometteurs exposés plus haut, nos objectifs sont relativement modestes. En 2004, nous croyons pouvoir vendre 1 100 billets de semaine et une moyenne d'environ 500 billets par séance. Il s'agit là d'un but atteignable qui générera plus 325 000 nouveaux dollars pour le développement. Nous envisageons une progression

annuelle d'au moins 8 % de ces résultats par la suite. Voici un tableau représentant nos objectifs pour les sept prochaines années :

COURT 1	FORFAIT SEMAINE	BILLETS PAR JOUR (MOYENNE)	TOTAL PAR JOUR	JOURS	TOTAL SEMAINE	REVENUS
2004	1 100	500	1 600	7	11 200	327 500 \$
2005	1 188	540	1 728	7	12 096	353 700 \$
2006	1 283	583	1 866	7	13 064	381 996 \$
2007	1 386	630	2 016	7	14 109	412 556 \$
2008	1 497	680	2 177	7	15 237	445 560 \$
2009	1 616	735	2 351	7	16 456	481 205 \$
2010	1 746	793	2 539	7	17 773	519 701 \$

Il est donc anticipé que nous ayons à augmenter la capacité du Court 1 à 7 000 sièges dès 2010. Entre temps, nous aurons accumulé près de 3 M \$ pour le développement de notre sport.

2. NOMBRE DE COURTS EXTÉRIEURS

2.1 LES BESOINS DU TOURNOI

Le règlement de l'ATP oblige ses tournois à offrir un (1) court d'entraînement par 16 joueurs inscrits au tableau principal en simple (ATP 2003 Official Rulebook, page 18, voir en annexe). Notre tournoi accueille 64 joueurs au tableau principal en simple, il nous faut donc fournir un minimum de quatre (4) courts d'entraînement.

Le règlement de l'ATP ne précise pas un nombre de courts nécessaire pour la tenue des matchs, il s'agit là d'une question purement mathématique. Pour un tableau de 64, il faut compter au moins cinq (5) courts pour les trois premiers jours du tableau principal, avec la possibilité d'en utiliser un sixième pour cause de rattrapage après la pluie. Il faut donc compter six (6) courts pour le déroulement des matchs. Le WTA Tour prévoit sensiblement les mêmes dispositions, à la différence qu'il permet qu'en cas de pluie le sixième court soit l'un

des quatre courts d'entraînement (2003 WTA Tour Official Rulebook, page 70).

De plus, les Internationaux de tennis du Canada utilisent de un (1) à deux (2) courts pour offrir de nombreuses activités à l'intention des spectateurs tout au long de la semaine. Des cliniques de tennis pour les jeunes, des conseils, des concours d'habiletés, des matchs pro-célébrités, des démonstrations, des activités sur le court avec des joueurs du tournoi, etc.

Donc, six (6) courts de matchs, quatre (4) courts d'entraînement et deux (2) courts d'activités, ce qui fait douze. À titre indicatif, voici le nombre de courts dans d'autres grands tournois comparables :

Les Internationaux des Etats-Unis	36
Les Internationaux d'Australie	24
Les Internationaux de France	20
Wimbledon	20
Le Masters d'Indian Wells	20
Le Masters de Miami	18
Le Masters de Monte Carlo	12
Le Masters du Canada à Montréal	12
Le Masters de Cincinnati	10
Le Masters de Hambourg	10
Le Masters de Rome	10

2.2 LA PRATIQUE DU TENNIS L'ÉTÉ

Il ne faut pas douter de la popularité des courts de tennis extérieurs du Centre de tennis du parc Jarry pour la pratique récréative. Les adeptes montréalais savent qu'en venant au CTPJ, ils évoluent sur des courts de grande qualité, dont la surface est refaite à chaque année, les mêmes courts que foulent les plus grands joueurs du monde.

À chaque année, le CTPJ est le premier endroit à ouvrir ses courts extérieurs au public au printemps et le dernier à enlever les filets à l'automne. Le calcul du pourcentage d'utilisation s'établit donc de la première journée d'ouverture, souvent en avril, jusqu'à la toute dernière journée, quelques fois en novembre, et cela de 7 h à 23 h tous les jours. Pour ce faire, la totalité des plages horaires sont prises en compte. Ainsi, les extrémités de saison où la température est peu clémente, la pluie, le re-surfage des courts, la présentation des Internationaux sont tous des facteurs qu'il faut prendre en compte afin de relativiser le pourcentage d'utilisation global.

Cela dit, le taux d'occupation des courts lors de semaines régulières d'activités, comme en juin dernier par exemple, se situe autour de 60 % en moyenne, malgré la canicule que l'on a connue et le fait que les classes n'étaient pas terminées.

	<u>Utilisation</u>	<u>Pluie</u>
Semaine du 2 juin :	59,07 %	1,79 %
Semaine du 9 juin :	42,87 %	39,96 %
Semaine du 16 juin :	59,17 %	6,98 %
Semaine du 23 juin :	69,59 %	2,48 %

C'est là le double de ce que l'on retrouve dans les autres courts de tennis de la Ville de Montréal où le taux oscille autour de 30 % d'occupation. Cela se compare aussi très avantageusement à n'importe quel autre plateau sportif des parcs de la Ville qui ne sont généralement utilisés qu'en soirée.

3. LE NOM DU STADE

La loi canadienne sur le tabac interdit, depuis 2001, aux compagnies de tabac commanditaires d'un événement d'obtenir de la visibilité à l'extérieur du site de l'événement. Cette réglementation a mis fin à toutes les commandites importantes d'événements de la part des compagnies de tabac.

Dès 2004, la loi interdira également aux compagnies de tabac d'obtenir de la visibilité en donnant leur nom à un établissement, une salle ou un stade. 2003 est donc la dernière de notre entente avec du Maurier lui conférant le nom du stade de tennis. L'affichage du Maurier sera enlevé au plus tard le 30 septembre prochain. Tennis Canada est à la recherche d'un autre commanditaire disposé à acheter les droits d'appellation du stade.

4. JUSTIFICATION DÉGAGEMENT MINIMUM DE 20 MÈTRES DEVANT LE COURT NO.1

Cette distance minimum établit par les professionnels du projet est la combinaison des trois (3) éléments suivants :

1. La volonté des professionnels tant de la ville et de Tennis Canada de créer un lien direct avec Parc Extension et une esplanade devant le court

- no.1. Cette volonté remonte aux discussions lors de l'élaboration du projet initial de 1995.
2. Pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de maintenir une aire de refuge minimum devant le court 1. (Voir calcul de l'aire de refuge minimum en réf. norme applicable)
 3. Cette distance de 20 mètres permet de créer deux zones pour le montage et démontage des installations tout en maintenant un corridor de passage entre la zone 1 et les courts de tennis

Analyse du code / Aire de refuge

La conception de l'aire de dégagement d'un lieu public considère l'évacuation et le rassemblement des personnes. L'aire de refuge disponible en temps de tournoi pendant les Internationaux de Tennis peut accueillir, de façon maximale, +/- 26 000 personnes en toute sécurité. Le tableau ci-dessous présente les aires disponibles spécifiques pour chacun des équipements.

Pour le calcul de l'aire de de dégagement, le code prévoit :

- Un dégagement de 3 mètres sur tout le périmètre (aire protégée) – article 3.2.5.5
- Une voie d'accès complètement libre d'au moins 6 mètres– article 3.2.5.6

Et pour le calcul de l'aire refuge, nous devons considérer cet élément suivant et ce en référence au code national du bâtiment

- Une surface de .5 mètre / personne (aire de refuge) – article 3.4.3.3

	Court Central	Court no.1	total	Description
Population (le nombre maximal de personnes à l'intérieur des équipements de Tennis Canada)	+/- 13 500 personnes	+/- 7 500 personnes	+/- 21 000 + 5000 personnes	Incluant 3000 personnes dans le tennis intérieur et 2000 travailleurs
Aire de refuge requis selon le code (article 3.4.3.3 du CNB)	6 750 mètres carrés	3 750 mètres carrés	13 000 mètres carrés	
Aire de refuge disponible sur le site	10 435 mètres carrés	2 898 mètres carrés	13 333 mètres carrés	Considérant une occupation de 40% de l'espace par diverses installations
Différentiel entre l'exigence du code et le projet		- 852 mètres carrés *	+ 333 mètres	
Capacité d'accueil des installations de Tennis Canada	20 870.4 personnes	5 796 personnes	26 666.4 personnes	

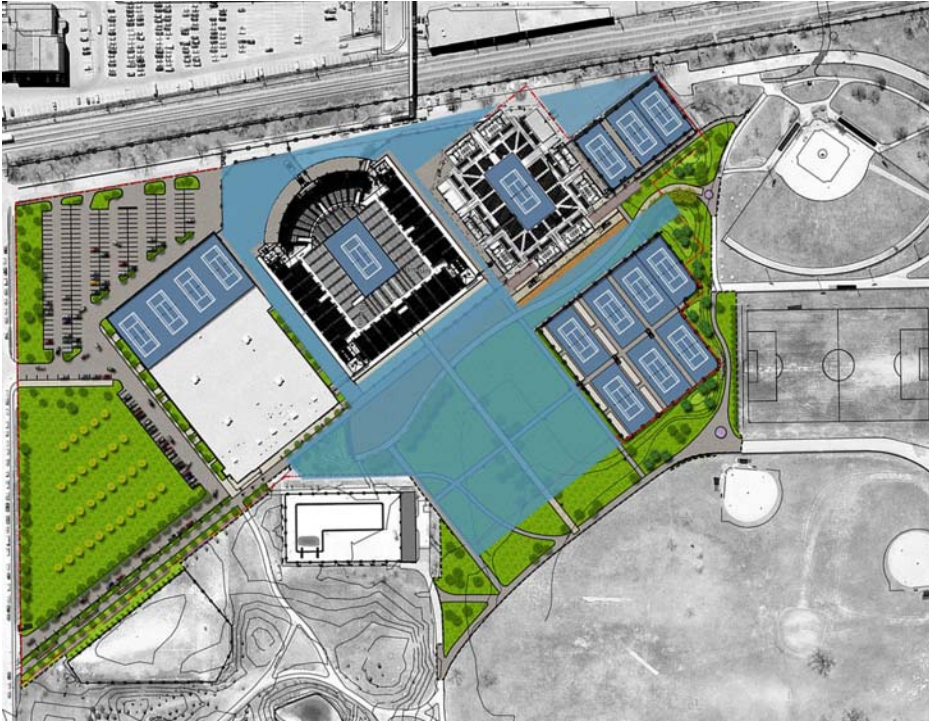
* À noter que nous avons un déficit de près de 900 mètres carrés pour l'aire de refuge du court 1 (CNB). L'écart est comblé par les surfaces mitoyennes du court central.

Définitions du code :

Issue : (...) une issue doit déboucher sur une voie publique ou endroit extérieur à découvert non exposé au feu (...)

Rue : (...) d'une largeur d'au moins 9 m.

Annexe A3 (sécurité des occupants) : (...) les circonstances exigeant une considération spéciale (...) la sécurité des occupants ne devrait en aucun cas être compromis.



ANNEXES

The 2003 ATP® Official Rulebook



Copyright © 2003 by ATP Tour, Inc.
All Rights Reserved.

Reproduction of this work in whole or in part without the written permission of the
ATP Tour, Inc., is prohibited.

Printed in the United States of America.

TOURNAMENTS

Net

The net band shall be cloth, canvas or vinyl, and the net shall extend to the ground, unless otherwise approved by the on-site Supervisor. Each Tournament shall have spare nets available. There can be no commercial or manufacturer identification on the net except as approved by the ATP.

Net Posts and Net Post Signage

.....(See also Exhibit F
.....and CASES AND DECISIONS, (20-A))
The net posts shall conform to the specifications in the Rules of Tennis.

Permanent Fixtures

The placement of items or equipment on any court must be approved by the Supervisor. The Supervisor may remove or have removed any item (including advertising) that may affect the safety of a player, official or ballperson.

Practice Courts

Each Tournament must provide one (1) practice court for each 16 players in its singles draw (e.g. a minimum of two (2) practice courts for a 32-draw singles Tournament). Practice courts must be the same surface, speed and conditions as the main draw and must be available for practice from 9:00 A.M. on Friday prior to the start of the Tournament until the conclusion of the Tournament. Courts must be set up to provide normal support, including drinks (water), sawdust and towels.

Preparation and Surface

Clay, composition and loose surface courts shall be swept and lines cleaned before the start of all matches and properly maintained.

Sawdust

Each Tournament shall provide sawdust for players on match and practice courts.

Scoreboards

Each Tournament must provide scoreboards for all courts to be placed at the corner or side of the courts. Placement and color of scoreboards shall not interfere with a player's vision.

Size, Position and Color of Courts(See also Exhibit J)

1. The Court shall conform to the specifications of the Rules of Tennis. The ATP reserves the right to restrict the color of an indoor synthetic court as well as outdoor surfaces.
2. Courts shall be laid out with the long axis north and south; however, geographic considerations may modify this orientation in order to minimize the adverse effect of serving into the sun. Courts shall not be less than 60 feet (18.29 m.) wide and 120 feet (36.58 m.) long. Stadium courts should be 66 feet 20.11 m.) x 132 feet (40.23 m.).

Temperature and Ventilation For Indoor Facilities

Indoor facilities must provide normal and standard heating, cooling and ventila-

2003 WTA TOUR

Official Rulebook



TOUR, TOURNAMENT RESPONSIBILITIES

b. Courts - Match and Practice

All Tournaments must provide the following minimum number of match and practice courts:

Outdoor Tournaments		
Draw Size	Number of Match Courts	Number of Practice Courts
28, 30 or 32/32/16	3	3*
48, 56 or 64/32/28	5	4*

* Must include 1 on-site court of the same surface as the match courts, which can be used for matches in case of rain.

Indoor Tournaments		
Draw Size	Number of Match Courts	Number of Practice Courts
28, 30 or 32/32/16	2	3*

* Must include 1 on-site court of the same surface as the match courts, which can be used for matches if needed.

NOTE: For all combined Tournaments with the ATP, minimum number of match and practice courts must be approved by the Tour at least six (6) months prior to the Tournament.

c. Signage behind Court

There can be no banners with white or yellow backgrounds behind the ends of the court. Half tones on dark backgrounds are recommended, but non-glare white or yellow lettering on a dark background is permissible. It is recommended that all spectators' chairs behind the end of the court and box seats be dark in color.

d. Preparation of Court

Clay and loose surface courts must be swept, watered and lines cleared if the WTA Tour Supervisor or Referee deems it necessary, before the start of all matches. Clay courts may also need to be watered and/or swept

TOUR, TOURNAMENT RESPONSIBILITIES

between sets if requested by the WTA Tour Supervisor or the Referee.

e. Fan Friendly Seating

Spectators above the lowest tier of seating will be allowed to move freely to and from their seats at any time during play. The Tournament Director and Tour Supervisor at each Tournament will determine this lowest tier of seating. Where there is no clear break, the Tournament Director and Tour Supervisor will determine the most logical designation for spectator movement during play. (Cross-reference - Supervisor, page 91)

7. Credentials/Tickets/Seating

Each Tournament will provide the following:

- a. One (1) credential to each player, two (2) player guest/coaches credentials and two (2) tickets for each day for which she remains in the Tournament. It is recommended that a seating area be reserved for players and guests in addition to the match box. It is recommended that the two player match boxes be located at opposite ends of the court to each other.
- b. One (1) badge to each WTA Tour staff member and one (1) ticket for any official guest of the WTA Tour.
- c. One (1) seat for the WTA Tour Supervisor, one (1) seat for the WTA Tour Primary Health Care Provider and one (1) seat for the WTA Tour Communications Manager close to the entrance of the Court during all televised, semifinal and final matches.
- d. Ten (10) tickets per session in a preferred location will be made available to the WTA Tour. (Cross-reference – WTA Tour / sponsor Tickets page 64)
- e. Players who are not playing in the Tournament but are members of the WTA Tour are allowed on site access but are not permitted to use the site amenities and practice facilities without the Tournament Director's permission. Registered Coaches of the WTA Tour are allowed on-site access at all Tour Tournaments.